Références : SG/LD/SL-2024287
N° domaine : 1.1

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
MARCHE DE CONTROLE, D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES POINTS D'EAU INCENDIE DE LA COMMUNE D'ERAGNY SUR OISE

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2123-1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Cahier des Clauses Particulières (CCP), le Détail Quantitatif Estimatif (DQE),

VU l'offre avec la société CDA, représentée par monsieur Emmanuel CODACCIONI, président, 33 rue de Bellevue 92700 Colombes, pour le contrôle, la maintenance, l'entretien, les grosses réparations et le remplacement des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune d'Eragny sur Oise, pour une durée de 1 an reconductible 2 fois, sans excéder une durée de 3 ans, à compter de sa notification, pour un montant de 16 854€ HT et pour un montant maximum de 99 000€ HT pour la durée totale du marché,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER le marché susvisé avec la société CDA, 33 rue de Bellevue 92700 Colombes.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 14 octobre 2024

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20241014-2024287-AU
Date de télétransmission : 25/10/2024
Date de réception préfecture : 25/10/2024